

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 28-30 mars 2018

Point 5 de l'ordre du jour

**Examen et adoption du projet de rapport du Forum****Projet de rapport**

1. Le cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenu à Bangkok du 28 au 30 mars 2018.
2. Il a réuni plus de 750 participants, dont des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'autres entités.
3. Des représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé au Forum : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Géorgie ; Hong Kong (Chine) ; Îles Marshall ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Tuvalu ; Vanuatu ; et Viet Nam. Des représentants de l'Allemagne, d'Israël, du Nigeria, de la Suède et de la Suisse y ont assisté en qualité d'observateurs.
4. Au titre du point 1 a) de l'ordre du jour, le Président du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, M. Ahsan Iqbal Chaudhary, Ministre de l'intérieur et Ministre de la planification et du développement du Pakistan, a fait une déclaration au nom du Bureau sur les résultats du quatrième Forum. Un message vidéo a été transmis par le Vice-Secrétaire général de l'ONU. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé un discours liminaire et a donné un aperçu du cinquième Forum. Des déclarations ont également été faites par M. Don Pramudwinai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, et M<sup>me</sup> Joan Carling, au nom de la société civile.

5. Au titre du point 1 b) de l'ordre du jour, le Forum a élu les membres du Bureau ci-après :

- a) Co-Présidents :
  - M. Levan Davitashvili (Géorgie)
  - M. Rajiv Kumar (Inde)
- b) Vice-Présidents :
  - M. Thinley Namgyel (Bhoutan)
  - M. George Sharvashidze (Géorgie)
  - M. David Ranibok Adeang (Nauru)
  - M. Ahsan Iqbal Chaudhary (Pakistan)
  - M. Alexander Bedritsky (Fédération de Russie)
  - M<sup>me</sup> Faimalotoa Kika Iemaima Stowers (Samoa)
  - M. Tojiddin Jurazoda (Tadjikistan)
  - M. Ezizgeldi Annamammedov (Turkménistan)

6. Au titre du point 1 c) de l'ordre du jour, le Forum a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture du Forum :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Perspectives régionales sur le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 3. Renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique.
- 4. Questions diverses.
- 5. Examen et adoption du projet de rapport du Forum.
- 6. Clôture du Forum.

7. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, un groupe de haut niveau a examiné les perspectives et tendances régionales liées au thème du Forum, et a examiné les bonnes pratiques et les interventions efficaces permettant de renforcer la résilience dans la région.

8. Un débat en plénière sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17 a eu lieu. Le Forum a été informé des principales recommandations issues de cinq tables rondes tenues durant le Forum, lesquelles avaient procédé à un examen approfondi des objectifs de développement durable n°s 6, 7, 11, 12 et 15, qui feraient l'objet d'un examen approfondi lors du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social<sup>1</sup>.

9. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, les pays de l'Asie et du Pacifique participant aux examens nationaux volontaires réalisés pour les forums politiques de haut niveau pour le développement durable en 2016, 2017 et 2018 ont partagé leurs perspectives nationales sur les défis, progrès et réalisations liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les enseignements tirés de l'examen.

<sup>1</sup> L'intégralité des résumés et des recommandations issus des tables rondes est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/apfsd5>.

10. Le Forum a été informé de l'état d'avancement de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

11. Les États membres, les grands groupes et autres parties prenantes, ainsi que les organismes des Nations Unies ont échangé leurs points de vue sur le rôle et les réalisations des partenariats dans la région permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

12. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, aucune autre question n'a été examinée.

13. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté le présent rapport et le résumé du Président du Forum, figurant à l'annexe I du présent document, le 30 mars 2018.

14. Les publications ci-après ont fait l'objet d'une présentation publique : *Transformation Towards Sustainable and Resilient Societies in Asia and the Pacific*, publiée conjointement par la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement ; et *Partnering for Sustainable Development Guidelines for Multi-stakeholder Partnerships to Implement the 2030 Agenda in Asia and the Pacific*, document établi par l'Institut pour l'étude avancée de la durabilité de l'Université des Nations Unies et la CESAP. La présentation publique à l'échelle de la région Asie-Pacifique de la publication des Nations Unies intitulée *World Water Development Report 2018 : Nature-based Solutions for Water*, établie en coordination par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sous l'égide d'ONU-Eau, a eu lieu dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'eau.

15. Des manifestations parallèles se sont tenues du 28 au 30 mars 2018<sup>2</sup>.

16. Les manifestations préparatoires suivantes ont été organisées : Forum préparatoire des jeunes pour le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ; l'édition 2018 du Forum des peuples de l'Asie et du Pacifique pour le développement durable : Défendre l'environnement et redéfinir la résilience - Nos actions collectives pour le développement de la justice ; l'Atelier régional Asie-Pacifique de formation aux indicateurs des établissements humains, organisé par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; l'Atelier régional organisé par l'Ambassade de Suède en Thaïlande et la CESAP sur le renforcement de la résilience par la participation ; l'Atelier organisé par la CESAP et l'Overseas Development Institute sur le thème « Ne laisser personne de côté » dans la région Asie-Pacifique ; et l'Atelier régional préparatoire organisé par la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique soumis à un examen national volontaire.

17. Le Forum a conclu que le présent rapport, y compris son annexe, devrait être porté à l'attention de la Commission, à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'à l'attention des dialogues mondiaux sur le développement durable, en particulier le prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait à New York du 9 au 18 juillet 2018.

---

<sup>2</sup> Leur liste est disponible à l'adresse suivante <http://www.unescap.org/events/apfsd-2018-side-events>.

## Annexe I

### **Résumé du Président sur les débats du cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

1. Le cinquième Forum Asie-Pacifique sur le développement durable a eu pour thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Au cours du Forum, les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organes intergouvernementaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes ont engagé un dialogue sur les perspectives régionales concernant le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique. Le Forum a également examiné les moyens de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique.

#### **I. Perspectives régionales sur le thème du cinquième Forum Asie-Pacifique pour développement durable**

2. Au cours de la session, un groupe d'experts a réfléchi aux défis sociaux, environnementaux et économiques à relever pour parvenir à un développement durable, et aux mesures institutionnelles actuellement intégrées dans la région et visant à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques, améliorer les moyens d'existence des populations vulnérables et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Les facteurs de risque sociaux, tels que l'inégalité entre les sexes, le manque de protection sociale, les inégalités entre zones rurales et zones urbaines ainsi que l'absence d'inclusion financière et de diversification des activités économiques ont également été examinés.

3. Le Forum a souligné l'importance d'une participation inclusive et multipartite, y compris des populations défavorisées et exposées au risque, et de l'engagement des gouvernements à tous les niveaux, y compris celui des autorités infranationales et locales. Le Forum a pris note des efforts déployés dans la région pour recenser et autonomiser les populations pauvres et vulnérables, y compris les femmes et les enfants, et pour renforcer la résilience à l'aide des moyens suivants : l'inclusion sociale, la santé, l'éducation, le logement, les stratégies en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, d'eau et d'assainissement, ainsi que par des programmes de sensibilisation. Le renforcement des capacités et la coopération régionale ont été également examinés comme des moyens permettant d'élaborer des mécanismes assurant un soutien mutuel, en vue de définir des approches communes, de renforcer les mesures de lutte contre les changements climatiques et de bâtir des communautés résilientes, y compris dans les zones côtières et les îles de faible altitude.

4. Le Forum a également noté la nécessité de construire des infrastructures résilientes et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, y compris dans le cadre de l'éducation et de la préparation aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques, et de rendre les liaisons de transport résistantes aux changements climatiques. Le Forum a pris note des progrès réalisés dans la région pour intégrer les politiques relatives aux changements climatiques, notamment par l'adoption de politiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, et l'élaboration de mesures au niveau local. Le représentant d'une délégation a souligné la nécessité d'évaluer les incidences sectorielles des changements climatiques sur l'ensemble de l'économie.

5. Les efforts déployés par les gouvernements pour aligner les politiques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres pertinents, tels que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), et visant à coopérer avec d'autres organisations régionales, telles que la Commission économique eurasiennne, ont été soulignés. Plusieurs représentants ont noté la nécessité de mettre en place des systèmes de suivi et d'améliorer la coordination interministérielle afin d'intégrer efficacement les mesures politiques visant à accroître la résilience, notamment en déterminant, dans le cadre des objectifs de développement durable, les indicateurs les plus adaptés aux situations nationales. L'adoption d'approches novatrices et l'utilisation de nouvelles technologies ont été soulignées comme des outils clés pour contribuer au succès des efforts de renforcement de la résilience. Un observateur permanent a mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements de faciliter une large participation au renforcement de la résilience, en tenant compte de l'analyse des risques et des perspectives des parties prenantes, de développer les données quantitatives relatives aux avantages de la participation, de définir les dimensions d'un engagement efficace et d'élaborer des méthodes de communication innovantes permettant d'assurer la participation de tous les acteurs concernés.

6. Les représentants d'organisations internationales ont souligné qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la résilience pour atteindre de multiples objectifs de développement durable. Les risques associés aux mégatendances telles que les changements climatiques, le développement industriel et les inégalités croissantes pourraient compromettre les progrès régionaux vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été noté qu'il fallait accorder une attention particulière à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des multiples parties prenantes, y compris les femmes et les populations pauvres. La planification préalable aux catastrophes et les programmes élargis de réduction des risques de catastrophe ainsi que les mesures innovantes, intégrées et coordonnées envisageables ont été examinés en tant que besoins régionaux.

7. Des représentants des grands groupes et d'autres parties prenantes ont souligné la nécessité de renforcer les infrastructures sociales, notamment le rôle de l'entrepreneuriat social et des entreprises sociales pour qu'elles constituent des plateformes novatrices et transformatrices dans la lutte contre la pauvreté et le développement de la résilience. Ils ont également insisté sur la nécessité de se préoccuper des collectivités locales et des groupes de personnes marginalisées et de faire porter les efforts sur les droits de l'homme et les priorités des communautés pauvres, notamment des populations vivant dans les taudis urbains et les zones invivables.

## **II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17 et promotion des moyens d'exécution**

8. Le Forum a passé en revue les progrès accomplis dans la région dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17, en particulier du point de vue des partenariats mondiaux et multipartites, de la technologie et de l'innovation et des données et statistiques. Les participants aux tables rondes et les représentants ont mis l'accent sur la nécessité de tenir compte des contextes nationaux à propos des indicateurs, des lacunes en matière de données et des moyens d'exécution. Les animateurs et les participants aux tables rondes ont discuté des aspects prioritaires de la réalisation des objectifs et du renforcement de la résilience, comme la technologie et l'innovation, les finances et le commerce, les énergies renouvelables, la connectivité et les

technologies de la communication, la sécurité alimentaire et l'emploi productif, la protection sociale et les changements climatiques, l'hygiène et la gestion des ressources en eau ainsi que les données et les statistiques, et rendu compte des progrès accomplis dans leurs pays respectifs.

9. Des représentants ont fait part des efforts de développement de leur pays sur le plan international, notant que leur pays adhérait aux principes du Programme 2030 et aux objectifs de développement durable mais préconisant également la création de mécanismes renforcés pour veiller à l'efficacité de l'assistance et militant en faveur du renforcement de la redevabilité et de la transparence de la coopération pour le développement. Une délégation a appelé à faire preuve d'une volonté politique plus forte pour collaborer à la réalisation des objectifs et veiller à « ne laisser personne de côté » tandis qu'une autre invitait le Forum à aider de manière continue les États membres à trouver les moyens de renforcer la résilience. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des partenariats multipartites et multiniveaux, notamment avec la société civile, le monde universitaire et les entreprises, et donné des exemples concrets de ces partenariats. Quelques délégations ont mis l'accent sur l'égalité des sexes comme moyen de réaliser les objectifs de développement durable et ont également appelé à élargir la participation des groupes marginalisés et à leur donner la possibilité de faire entendre leur voix. Certaines délégations ont fait valoir que leur pays avait mobilisé davantage de ressources au niveau national et ont appelé à l'accroissement des investissements directs étrangers et des contributions volontaires.

10. Plusieurs représentants ont rendu compte des progrès qui avaient été faits en matière de données et de statistiques se rapportant aux objectifs, notamment de la mise au point d'indicateurs de développement par pays et au niveau local. Le Forum a noté la nécessité de résoudre les problèmes de données et de statistiques, en particulier d'améliorer les méthodologies, la création et la désagrégation des données. Plusieurs délégations ont demandé que les instituts nationaux et internationaux de statistique agissent concrètement et fournissent aux pays des indications claires concernant les méthodologies et les normes de collecte, de traitement et de diffusion des données et des statistiques et de les aider à combler les lacunes en matière de données et à en améliorer la qualité.

11. Le Forum a souligné l'utilité des données administratives, en particulier pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Un représentant a évoqué la mise au point d'un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil qui permettait de faire un diagnostic plus précis des problèmes sociaux afin de permettre l'adoption de politiques plus adaptées et de mesures mieux coordonnées. Le développement et le renforcement des capacités statistiques des pays de la région était importants pour la prise de décisions en connaissance de cause et pour la redevabilité.

12. Les grands groupes et les principales parties prenantes ont déclaré qu'il fallait prendre garde à ne pas établir de partenariats avec les entreprises au détriment des employés et ils ont appelé au dialogue social pour garantir des emplois décents.

### III. Évaluation des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable n° 6, 7, 11, 12 et 15 au niveau régional

13. Le Forum a procédé à un examen approfondi de cinq des six objectifs de développement durable qui feraient l'objet du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018, conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen du Programme 2030 au niveau mondial.

14. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, cinq tables rondes parallèles ont été consacrées au suivi et à l'examen des objectifs n° 6, 7, 11, 12 et 15. Les rapporteurs des tables rondes ont informé le Forum de leurs recommandations, telles qu'elles sont décrites ci-après :

15. La table ronde consacrée à l'objectif n° 6 (Eau propre et assainissement) a abouti à plusieurs recommandations sur l'objectif en question en Asie et dans le Pacifique<sup>3</sup> :

16. L'Asie et le Pacifique avaient fait quelques progrès dans la réalisation de l'objectif n° 6. Toutefois, la région devait redoubler d'efforts dans tous les secteurs pour garantir l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau et de l'assainissement pour tous d'ici à 2030. Il lui faudrait, pour y parvenir, encourager la cohérence des politiques et la coordination intersectorielle à l'intérieur des pays et entre eux, en renforçant les synergies et en évitant au maximum de faire des arbitrages entre les secteurs et les objectifs. La gestion des ressources en eau, à l'intérieur des pays et entre ceux-ci, devait faire l'objet de plus d'attention et nécessitait la mise en œuvre des politiques et des lois en vigueur dans le secteur de l'eau, doublées de dispositifs permettant le suivi et garantissant la redevabilité. Il faudrait faire davantage pour permettre un accès juste et équitable à l'eau et à l'assainissement pour tous, en particulier les femmes et les enfants et les populations pauvres.

17. Étant donné que la région se heurte à de graves problèmes de pénurie, avec la quantité disponible d'eau par habitant la plus basse du monde, il lui faut améliorer et stimuler la gestion des eaux recyclées et des autres sources d'eau, telles que les eaux de pluie, en tant que ressources à préserver. Les gouvernements devaient concevoir de meilleures mesures incitatives et de meilleurs systèmes pour assurer une bonne gestion de l'eau et le respect des mesures d'assainissement ainsi que des politiques plus strictes pour éliminer totalement la pollution des eaux. Il fallait promouvoir activement les bonnes pratiques, comme les campagnes de sensibilisation et de promotion de l'eau propre et de l'assainissement comme essentielles du point de vue des droits de l'homme et de la santé humaine, notamment dans le monde du travail. Il faudrait accorder une plus grande attention aux innovations dans le domaine de l'eau et à la promotion d'emplois « verts » dans les pays mais il était également important de promouvoir les technologies existantes susceptibles d'être utilisées dans de nouveaux secteurs ou dans de nouveaux environnements. Tous ces objectifs ne pouvaient être atteints qu'en encourageant les partenariats et en veillant à une large participation des acteurs locaux, notamment des femmes et des communautés autochtones et autres groupes vulnérables.

<sup>3</sup> Le résumé des travaux de la table ronde consacrée à l'objectif n° 6 est accessible à l'adresse : [www.unescap.org/sites/default/files/APFSD\\_Roundtable\\_SDG\\_6\\_Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APFSD_Roundtable_SDG_6_Report.pdf).

18. La table ronde consacrée à l'objectif n° 7 (énergie abordable et propre) a formulé plusieurs recommandations sur cet objectif en Asie et dans le Pacifique<sup>4</sup> :

19. L'accès universel à l'énergie nécessiterait des efforts supplémentaires et la collaboration de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Il conviendrait de créer des plateformes de sensibilisation et de coordonner efficacement le rôle des parties prenantes pour permettre une action cohérente et un dialogue multipartite afin de faire progresser la réalisation de l'objectif n° 7 et mobiliser les partenaires internationaux de développement selon que de besoin. Les problèmes de qualité et de fiabilité de l'accès à l'énergie et de disponibilité de données crédibles pour le suivi devaient être rapidement pris en charge par les responsables. Des objectifs devaient être fixés au niveau national pour les combustibles et les technologies destinées aux modes de cuisson propre et l'objectif relatif au mode de cuisson propre et à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable devait être mieux intégré aux politiques énergétiques, compte tenu des différences culturelles spécifiques des États membres. Il était urgent de promouvoir les sources d'énergie renouvelable abordables et accessibles pour garantir la durabilité environnementale et lutter contre la pollution de l'air. Des mesures d'efficacité énergétique s'imposaient d'urgence dans les services sociaux et publics tels que les transports, l'industrie et le bâtiment et devaient être financées à l'aide de subventions gouvernementales. Pour faciliter l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les États membres devaient s'attaquer aux obstacles qui entravaient les politiques énergétiques, tels que la position monopolistique des entreprises d'approvisionnement en énergie et l'absence de régulation des prix de l'énergie.

20. Avec le soutien de la CESAP et des institutions régionales pertinentes, les États membres devaient établir un mécanisme intergouvernemental pour la promotion du commerce équitable de l'électricité et de la connectivité transfrontières qui constituerait un des éléments de la réalisation du développement durable. Il fallait que les États membres renforcent leur coopération énergétique sur le plan international en vue de mettre des technologies innovantes à la disposition du public, assorties de sauvegardes. Il fallait que la réforme du secteur de l'énergie abandonne les systèmes énergétiques intégrés verticalement et privilégie des approches globalement plus intégrées encourageant la production locale et la régulation de la distribution et de la transmission par les pouvoirs publics, rendant ainsi l'énergie moins coûteuse et renforçant la résilience en cas de panne. Les processus d'élaboration des politiques et la gouvernance devaient être rendus plus transparents grâce à des mécanismes appropriés de contrôle et de surveillance ainsi qu'à une participation plus grande du public. Les politiques énergétiques devaient répondre aux besoins des communautés locales et stimuler les projets d'énergie durable. Les petits projets d'énergie durable étaient efficaces sur le plan des ressources, durables sur le plan de l'environnement et à même de stimuler la croissance économique et de créer des emplois, d'où la nécessité de les promouvoir dans toute la région. Les rapports étroits entre l'eau, l'alimentation et l'énergie requéraient une approche intégrée appropriée pour garantir la sécurité de l'eau et de l'alimentation, l'agriculture durable et la production d'énergie.

---

<sup>4</sup> Le résumé des travaux de la table ronde consacrée à l'objectif n° 7 est accessible à l'adresse : [www.unescap.org/sites/default/files/APFSD\\_Roundtable\\_SDG\\_7\\_Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APFSD_Roundtable_SDG_7_Report.pdf).

21. La table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 (Villes et communautés durables) a mis en avant les recommandations ci-après pour progresser vers la réalisation de cet objectif en Asie et dans le Pacifique :

22. Les pays de l'Asie-Pacifique devaient progresser plus rapidement dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 en donnant aux gouvernements locaux et aux groupes communautaires les moyens de réaliser l'objectif de manière intégrée, conformément aux objectifs et aux programmes mondiaux relatifs à la durabilité. Alors qu'on avait estimé que 65 % de l'ensemble des cibles correspondant aux objectifs devaient être atteints par les autorités et les acteurs locaux, les pouvoirs décisionnels nécessaires pour faire progresser la réalisation de l'objectif n° 11 et toutes les cibles se rapportant aux problèmes urbains au niveau local n'avaient pas été attribués.

23. Les recommandations concernant la création d'un environnement favorable et la cohérence des politiques dans les différentes sphères de l'administration publique en vue de réaliser de progresser plus avant dans la réalisation de l'objectif de développement durable n°11 étaient notamment les suivantes : a) Les partenariats entre les autorités nationales et les administrations et communautés locales et régionales dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°11 devraient être renforcés et les efforts de décentralisation des fonctions au profit des autorités locales afin de soutenir leurs efforts pour atteindre l'objectif 11 sur place devraient porter spécifiquement sur l'approfondissement des processus de décentralisation budgétaire pour traiter la question des mandats non financés, qui freinait les progrès dans la réalisation de cet objectif ; b) La mise en œuvre inclusive de l'objectif 11, en particulier ses dimensions sociales, devrait être renforcée par des engagements plus ciblés visant à autonomiser les communautés locales, en particulier les associations de pauvres dans les zones urbaines, qui étaient essentielles pour assainir les établissements informels et ne laisser personne de côté dans les villes ; c) à l'échelle locale, des exemples novateurs de mise en œuvre réussie de l'objectif 11 par les administrations locales et un large éventail de communautés urbaines devraient être recensés et reproduits à plus grande échelle afin d'accélérer les progrès dans les pays qui font appel aux plateformes Sud-Sud pour s'inspirer de ces exemples et les imiter ; et d) bon nombre d'indicateurs relatifs à l'objectif 11 requéraient la collecte de données spatiales auprès d'acteurs infranationaux afin de mesurer efficacement les progrès et d'en rendre compte, c'est pourquoi l'harmonisation, la coopération et le développement des capacités au profit des responsables de la collecte de données au niveau infranational, en partenariat avec les autorités statistiques nationales, devraient être prioritaires dans la perspective de la réalisation de cet objectif.

24. La table ronde sur l'objectif de développement durable n°12 (consommation et production responsables) a formulé plusieurs recommandations pour progresser dans la réalisation de cet objectif en Asie et dans le Pacifique<sup>6</sup> :

25. Les politiques en matière de consommation et de production responsables devraient faire partie intégrante des programmes économiques fondamentaux et des plans sectoriels, le tout devant être assorti de mécanismes

<sup>5</sup> Le résumé des travaux de la table ronde consacrée à l'objectif n° 11 est accessible à l'adresse : [www.unescap.org/sites/default/files/APFSD\\_Roundtable\\_SDG\\_11\\_Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APFSD_Roundtable_SDG_11_Report.pdf).

<sup>6</sup> Le résumé de la table ronde consacrée à l'objectif 12 est consultable à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/APFSD\\_Roundtable\\_SDG\\_12\\_Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APFSD_Roundtable_SDG_12_Report.pdf).

centralisés et coordonnés en faveur de diverses politiques et initiatives, et les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes devraient être clairement définis. Les réseaux multipartites devraient être renforcés par la participation d'organisations scientifiques, du secteur privé et de la société civile. Il convient de promouvoir les initiatives axées sur l'économie circulaire, en donnant la priorité aux marchés publics durables. La consommation et la production responsables devraient être considérées comme un catalyseur des autres objectifs de développement durable.

26. Les gouvernements ont été encouragés à adopter une approche intégrée et inclusive de l'économie circulaire, c'est-à-dire : a) identifier les liens entre les objectifs de développement durable au niveau des cibles et procéder à une analyse coûts-avantages pour identifier les synergies et les arbitrages ; b) renforcer les capacités statistiques en investissant dans des cadres et des bases de données qui intègrent les analyses économiques, environnementales et sociales pour élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels ; et c) favoriser la concertation interministérielle et les processus et partenariats consultatifs multipartites pour guider l'élaboration de politiques inclusives et constructives et pour coordonner la mise en œuvre collective d'une économie circulaire.

27. La table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n°15 (écosystèmes terrestres) a formulé plusieurs recommandations pour progresser dans la réalisation de cet objectif en Asie et dans le Pacifique<sup>7</sup>.

28. Il faudrait utiliser des systèmes de données intégrés à l'appui de la gestion axée sur l'écosystème, en intégrant des informations provenant de diverses sources, y compris les savoirs communautaires, autochtones et traditionnels ; la collaboration entre les secteurs et les parties prenantes, en particulier avec les communautés locales et les peuples autochtones, devait être encouragée ; il convenait d'encourager les approches de gouvernance renforcées, de promulguer des lois efficaces pour promouvoir la participation, de clarifier les régimes fonciers, de faire respecter les droits des peuples autochtones et des défenseurs de l'environnement, de soutenir les approches de gestion axée sur l'écosystème et les évaluations de l'impact social et de reconnaître les droits intrinsèques de la nature ; il fallait promouvoir la diversification du financement et l'établissement de liens avec l'amélioration des méthodes de gouvernance et de gestion ; il fallait instaurer la neutralité en matière de dégradation des terres et renforcer la coopération régionale, notamment par la mise en œuvre des résultats du Sommet ministériel Asie-Pacifique sur l'environnement qui s'est tenu en 2017.

29. Étant donné l'importance vitale de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes au bénéfice de la survie et du bien-être de l'homme, il était urgent de tenir compte de la conservation de la biodiversité dans les processus de prise de décisions, notamment ceux des ministères des finances, de l'agriculture, des infrastructures, de la planification, du tourisme et de l'éducation. On pouvait y parvenir en travaillant en partenariat et en adoptant une approche intégrée et factuelle du développement durable, de la planification et de la mise en œuvre, en tenant compte des liens, des synergies et des arbitrages entre l'objectif de développement durable n°15 et les autres objectifs, notamment l'objectif 1 (élimination de la pauvreté), l'objectif 2 (éliminer la faim), l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (égalité

---

<sup>7</sup> Le résumé de la table ronde consacrée à l'objectif 15 est consultable à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/APFSD\\_Roundtable\\_SDG\\_15\\_Report.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/APFSD_Roundtable_SDG_15_Report.pdf).

des sexes), l'objectif 6 (eau potable et assainissement), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 12 (consommation et production responsables) et l'objectif 13 (action pour le climat).

#### **IV. Analyse des liens entre les objectifs de développement durable**

30. Les participants ont souligné l'importance de préserver les écosystèmes naturels et les services qu'ils rendent, condition fondamentale de la transformation vers des sociétés durables et résilientes. Les inégalités, les dommages infligés aux écosystèmes et la production de déchets avaient atteint des niveaux sans précédent. Les mesures relatives à la gestion durable des forêts étaient un moyen d'éliminer la faim et la pauvreté, de parvenir à l'égalité des sexes et de promouvoir la santé, le bien-être et une énergie propre et abordable, entre autres, les jeunes jouant à cet égard un rôle central. Trois mesures ont été recommandées, l'accent étant mis sur l'adoption de mesures éclairées au niveau individuel dans un souci de participation et d'engagement. Il a également été question des interdépendances, notamment sous l'angle des villes fragiles du point de vue de l'eau et en tenant compte de la perspective du secteur privé. Les liens étaient fonction du contexte et la résilience sociale et infrastructurelle devait faire l'objet d'une attention particulière. Les aménagements urbains durables constituaient un très bon moyen de traiter globalement de multiples questions, notamment lorsqu'on recourait à des solutions respectueuses de la nature.

31. Les liens, les synergies et les arbitrages entre les objectifs de développement durable ont été soulignés. Certains États membres ont présenté leurs initiatives allant dans le sens d'approches de mise en œuvre intégrées et globales, citant notamment l'élaboration d'une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'alignement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement sur les objectifs, les amendements constitutionnels visant à renforcer le caractère inclusif et l'intégration des objectifs dans les processus budgétaires. Les mesures stratégiques et politiques se rapportant au groupe d'objectifs ont également été décrites, notamment celles qui offraient des approches intégrées pour gérer l'accès aux services de base, l'urbanisation rapide et le développement de futurs centres de croissance, les questions de l'embellissement, de l'intervention en cas de catastrophe, de la gestion du trafic et de la réduction des déchets ayant également été abordées. Parmi les autres priorités figuraient la promotion de la gestion durable des denrées alimentaires et des modes de consommation, la gestion durable des forêts et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. On a cité l'exemple d'un pays dans lequel, à ce jour, plus de 60 % de l'énergie produite provenait de sources renouvelables et où les investissements des pouvoirs publics reposaient sur un cadre de croissance verte.

32. Dans un pays, des arrangements institutionnels avaient été mis en place pour promouvoir des approches intégrées, notamment sous la forme de comités chargés de la coordination et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de comités thématiques. Les efforts en faveur d'approches intégrées avaient été intensifiés en faisant participer divers acteurs à la mise en œuvre. Toutefois, la coordination horizontale et verticale, l'accès insuffisant à des données solides et ventilées, l'adaptation des objectifs aux réalités locales et l'intégration de ces derniers restaient des défis à relever.

33. L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles a réaffirmé son engagement en faveur de solutions intégrées fondées sur la nature, en s'attachant en particulier à la question de

l'eau. Plusieurs initiatives transfrontières étaient en place et les fondements juridiques de la gestion des masses d'eau transfrontières étaient en cours de perfectionnement. L'Union a fait savoir qu'elle entendait continuer à soutenir les pays. Une organisation a souligné la nécessité de prendre pleinement en compte le transport aérien dans les objectifs de développement durable et les mesures prises pour atténuer l'impact du secteur de l'aviation sur le climat. Le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont fait une déclaration conjointe avec le groupe des peuples autochtones, soulignant la nécessité de favoriser les synergies productives entre le développement rural et le développement urbain afin que personne ne soit laissé de côté. Les petits exploitants agricoles étaient essentiels à tous les systèmes alimentaires et jouaient un rôle important dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Les intérêts et les droits des peuples autochtones, des petits exploitants et des femmes devaient être à la base des transformations dans le sens de la durabilité, lesquelles devaient s'opérer de manière intégrée et socialement inclusive.

34. Les grands groupes et autres parties prenantes ont souligné qu'il fallait suivre une approche intégrée dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, compte tenu des liens étroits entre pauvreté, sécurité alimentaire, énergie, santé, villes durables et changements climatiques, entre autres. On a souligné que l'indivisibilité des droits de l'homme et la participation active de la population étaient les fondements de la coopération entre les secteurs, les parties prenantes et les niveaux de gouvernement. La planification en faveur de la cohérence institutionnelle et de la participation des communautés locales et sous-représentées et des groupes à risque à la planification et à l'exécution a été encouragée. Les facteurs d'inégalité structurels ont été décrits, à commencer par leur résultante, à savoir l'inégalité d'accès à des soins de santé publique de qualité, les risques de traite et l'inégalité dans l'accès à la justice. Les intervenants ont préconisé des stratégies visant à exercer un meilleur contrôle sur les ressources naturelles, en particulier de la part des femmes en tant que protectrices de ces ressources, et ont recommandé d'investir davantage dans la fourniture de biens publics en tant que droits humains fondamentaux.

## **V. Perspectives nationales et progrès accomplis à la lumière des examens nationaux volontaires**

35. Les participants à la réunion ont examiné les principaux enseignements tirés et les difficultés résultant de la participation des pays aux examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les États membres ont souligné l'importance : a) de la prise en charge par les gouvernements et du leadership politique ; b) de l'engagement et de la consultation des parties prenantes ; c) de la coordination, au sein des gouvernements et avec les parties prenantes et les partenaires de développement ; d) de l'intégration avec la planification nationale ; et e) de la disponibilité de données ventilées et de qualité pour assurer le suivi des objectifs de développement durable.

36. Le leadership politique et une bonne coordination intragouvernementale étaient essentiels pour permettre la prise en charge par les pouvoirs publics. Pour garantir la prise en charge et la coordination au sein des gouvernements, un pays avait promulgué un décret présidentiel servant de guide pour la coordination, tandis que d'autres avaient créé des comités ou des conseils de coordination au plus haut niveau, dont certains étaient directement placés sous l'autorité du chef du gouvernement. L'engagement des citoyens, l'appropriation et l'adaptation au contexte local ont été considérés comme des

éléments clefs dans la définition des politiques et des plans d'action concernant les objectifs de développement durable. La transparence et la responsabilité étaient également importantes pour bâtir des sociétés pacifiques et inclusives.

37. Le Forum a souligné qu'il importait de mener de vastes consultations approfondies avec de nombreuses parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les entreprises, les collectivités locales, les initiatives philanthropiques et les médias. Il a également insisté sur l'importance de prendre en compte les objectifs de développement durable dans les outils et processus de planification nationaux, notamment aux fins du contrôle et du suivi. Plusieurs pays avaient déjà intégré ces objectifs dans des instruments de planification nationaux existants.

38. L'importance de disposer de données précises et ventilées en temps voulu a été mise en avant par le Forum, qui a relevé que les données constituaient un défi même pour les pays développés. Un représentant a fait part de la création d'un outil de suivi électronique des objectifs de développement durable. Ce dispositif permettrait de diffuser des informations sur les progrès accomplis et contribuerait également à s'assurer de la redevabilité et de la transparence des organismes publics. Enfin, le Forum a relevé que le financement représentait un défi, en particulier pour les pays les moins avancés.

39. Les grands groupes et autres parties prenantes ont souligné qu'il importait d'assurer l'inclusion et la participation constructive de la société civile, en particulier des organisations qui représentaient les groupes marginalisés, notamment en établissant des indicateurs fidèles aux ambitions des objectifs de développement durable. Les examens nationaux volontaires pourraient servir de mécanisme de redevabilité permettant aux citoyens de demander des comptes à leurs gouvernements.

## **VI. Progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

40. Le Forum a examiné les progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en 2017 et approuvée par les États membres de la CESAP à la soixante-treizième session de la Commission. Lors de la session, une vidéo réalisée par le secrétariat a été diffusée pour illustrer la coopération établie avec les États membres et les partenaires aux fins de l'exécution des actions prioritaires de la feuille de route. Un résumé des mesures prises pour mettre en œuvre la feuille de route au cours de l'année écoulée a ensuite été présenté. Dans leurs déclarations, les pays et les parties prenantes ont mis en lumière les actions actuellement menées dans tous les secteurs, ont exprimé leur reconnaissance aux partenaires régionaux tels que la CESAP pour leur soutien et ont attiré l'attention sur les lacunes qui subsistaient, notamment en matière de capacités statistiques.

41. Les États membres ont fait état des mesures de suivi qu'ils avaient prises et les contributions qu'ils avaient apportées aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Une participation active de la société civile, des jeunes, des femmes, des groupes vulnérables, des entreprises et autres était nécessaire et devait être favorisée au moyen de programmes de renforcement des capacités menés en étroite coopération avec

diverses parties prenantes. La collecte de données suffisantes, fiables et ventilées était également essentielle pour veiller à ne laisser personne de côté dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle régionale.

42. Les représentants d'un pays ont indiqué accorder autant d'importance à l'adaptation et à l'atténuation dans le cadre du plan national d'adaptation et des mesures d'atténuation adaptées au contexte national, et ont souligné que la fréquence des cyclones avait exigé l'adoption d'une approche programmatique multisectorielle bien coordonnée en matière d'atténuation des inondations pour garantir la résilience des communautés les plus touchées. D'importants investissements dans le renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données, en particulier dans les pays en développement, étaient indispensables pour respecter les engagements pris en matière de ventilation des données et pour apporter les ajustements politiques nécessaires pour s'assurer de ne laisser personne de côté.

43. Les grands groupes et autres parties prenantes ont relevé qu'il y avait lieu de mobiliser davantage les ressources nationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, surtout dans les pays les moins avancés. Ils ont instamment prié les États membres de relancer les discussions relatives à l'instauration d'un organisme fiscal régional pour s'attaquer aux problèmes liés à l'utilisation préjudiciable des incitations fiscales et aux flux financiers illicites, ainsi que de chercher à mettre en place des mécanismes de coopération régionale pour le recouvrement des avoirs et des recettes potentiellement perdues. Les grands groupes et autres parties prenantes ont fait observer que la feuille de route était un document évolutif qui pouvait être adapté, en particulier s'agissant des moyens de mise en œuvre, qui ne tenaient pas pleinement compte de divers problèmes touchant aux communautés tels que la suppression des obstacles structurels et la promotion des droits de l'homme. Il était également nécessaire de s'assurer de la disponibilité d'investissements suffisants pour encourager les jeunes à participer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les organisations non gouvernementales ont également plaidé en faveur du déploiement d'efforts supplémentaires pour la collecte de données au niveau des communautés aux fins des objectifs, pour l'évaluation des incidences et de la compatibilité des accords commerciaux et d'investissement, pour la lutte contre les flux financiers illicites et pour l'établissement d'une convention sur les regroupements d'entreprises.

## **VII. Partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable**

44. Les participants à la session ont examiné les moyens de tirer parti des partenariats en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour relatif au renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique. La session a facilité les discussions entre une table ronde multipartite et les États membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes pour mettre en lumière les différents types de partenariat, les exemples de réussite, les défis et les principaux critères sur lesquels se fondaient les partenariats fructueux en vue de la réalisation du développement durable.

45. Les participants à la table ronde ont noté que les partenariats multipartites et multisectoriels à long terme fondés sur des processus participatifs et inclusifs étaient essentiels pour la réalisation des objectifs de

développement durable. Il était nécessaire de produire des données permettant de contrôler l'efficacité des partenariats ; des mécanismes adéquats de suivi et de redevabilité devaient être intégrés aux partenariats pour améliorer leur transparence. Il était essentiel, pour établir des partenariats porteurs de transformation, d'avoir conscience des ressources et capacités particulières que chaque partie prenante pouvait apporter. Le développement des capacités locales, quel que soit le contexte, devait constituer un principe fondateur pour tous les partenariats. Les participants à la table ronde ont instamment prié les parties prenantes de tirer parti des capacités des bénévoles, des groupes de jeunes et de la communauté scientifique pour renforcer les partenariats. Certains participants ont signalé qu'il fallait veiller à ce que les priorités des partenariats ne soient pas dictées par des groupes d'intérêts individuels et ont souligné qu'il était nécessaire d'assurer la protection des droits de l'homme et la promotion du développement équitable dans le cadre de tous les partenariats.

46. Le Forum a déclaré qu'il importait d'établir des partenariats solides au sein des États membres et entre eux, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, aux fins de la bonne mise en œuvre du Programme 2030. Dans ce contexte, il a remercié la Commission des efforts déployés pour instaurer des partenariats dans la région. La nécessité de renforcer les partenariats avec l'industrie, pour encourager l'entrepreneuriat, et avec la société civile, pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable, a également été soulignée. Le Forum a fait part des expériences concluantes de la région en matière de partenariats régionaux et sous-régionaux dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la connectivité, et a plaidé en faveur de la préservation du système commercial multilatéral. Il a recommandé de développer les partenariats au niveau régional dans des domaines tels que les changements climatiques, la sécurité alimentaire, les cadres d'indicateurs des objectifs de développement durable, l'énergie, l'infrastructure, la mobilité de la main-d'œuvre, la technologie, le partage des connaissances, l'intégration financière et la coopération macroéconomique, notamment par l'établissement de partenariats complémentaires entre les communautés de la région.

47. Plusieurs organisations ont souligné l'importance des partenariats multipartites pour relever les nombreux défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posaient, ainsi que pour évaluer les cibles et indicateurs des objectifs de développement durable et s'assurer de l'inclusion des populations vulnérables et des groupes locaux.

48. Les grands groupes et autres parties prenantes ont souligné qu'il importait de tenir compte des engagements pris en faveur des droits de l'homme dans les partenariats pour s'assurer de la pleine participation des titulaires de droits, notamment en intégrant dès le départ des questions telles que l'accessibilité. Les partenariats devaient respecter les droits des travailleurs et les droits syndicaux, promouvoir des conditions de travail décentes et favoriser les modes traditionnels d'acquisition des connaissances dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Les partenariats public-privé devaient respecter des normes en matière de droits de l'homme fixant un haut degré de transparence, de redevabilité, de protection des lanceurs d'alerte et de respect pour les cultures autochtones. Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États prévus par les accords internationaux d'investissement risquaient de limiter la garantie du respect de ces droits.